

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF3073

présenté par
M. Lachaud, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées, Mme Colombier, M. Berteloot, M. Boccaletti, M. Giletti, M. Girard, M. Gonzalez, M. Jacobelli, Mme Lelouis, Mme Martinez, M. Rancoule et M. Taverne

ARTICLE 35
ÉTAT B

Mission « Défense »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	18 000 000
Préparation et emploi des forces	18 000 000	0
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	0	0
TOTAUX	18 000 000	18 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à alerter le Gouvernement sur la nécessité, dans un objectif d'attractivité, de fidélisation et de disponibilité des réservistes opérationnels des trois armées, de leur accorder une carte de circulation militaire, au même titre que leurs camarades d'active.

Cette attribution nécessite une modification du premier alinéa de l'article 9 du Décret n° 2023-321 du 27 avril 2023.

Une réflexion est nécessaire notamment pour conditionner l'attribution d'une telle carte de circulation militaire à la souscription d'un engagement à servir dans la réserve d'une durée minimale, par exemple de 30 jours d'ESR annuellement.

L'attribution d'une telle carte aux réservistes opérationnels des trois armées permettrait de faciliter les déplacements des réservistes sans surcharger la cellule transport régimentaire par la demande de bon unitaire de transport, de soulager la trésorerie des réservistes dont nous connaissons les retards fréquents de solde, de fidéliser les réservistes par une réduction de 75% sur leurs voyages sur le réseau ferroviaire national et de développer une mesure d'attraction de la réserve opérationnelle. Il est proposé d'augmenter de 18 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement la sous-action 83 "Soutiens complémentaires" de l'action 05 "Logistique et soutien interarmées" (Programme 178 "Préparation et emploi des forces"), somme prélevée sur l'action 08 "Relations internationales et diplomatie de défense" du programme 144 "Environnement et prospective de la politique de défense", en appelant évidemment le Gouvernement à lever le gage.